

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 28 mai à 19 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire, Dominique FOURNEL.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mai 2014

Présents : MMmes. FOURNEL Dominique, BULART Frédéric, RICHETER Luc, GANTOIS Marlène, IMMERY Arlette, LAVALARD Gérard, OLIVIER Julie, PIRON Aurélie, PHILIPPOT Michaël, WOIMENT Benjamin

Absents qui avaient donné procuration : M.TROUILLE Philippe (procuration à M.RICHETER)

Absents excusés : Mme KONTOMICHOUS Christine, M.LAROSA Maxime

Secrétaire de séance : Mme GANTOIS Marlène

Orientations budgétaires 2014

- Eradication de 24 ballons fluorescents : contribution commune de 5 406, 55€
- Achat de chaises pour la salle polyvalente (achat effectué en mars), pour un montant de 1 980,00€
- Achat d'une remorque pour les ouvriers pour un montant maximum de 750€
- Participation de la commune de Mauregny aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2013/2014, pour un montant de 3 300€.
- Demande de subvention au titre du CDDL pour la création du réseau d'assainissement et adduction d'eau potable rue des Charretiers.

Rythmes scolaires

Après exposé de Madame le Maire sur la réforme des rythmes scolaires ;

Considérant les charges financières à imputer sur le budget communal ;

Considérant le manque de structure pour accueillir les enfants ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la réforme des rythmes scolaires.

Après exposé de Madame le Maire sur la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires ;

Le Conseil municipal émet des réserves à la possibilité d'appliquer la réforme des rythmes scolaires, mais retient la solution de regrouper les T.A.P par un après-midi.

Une participation financière des parents sera fixée ultérieurement.

Point sur le personnel communal

M.BENSCH Jean-luc, en Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi, travaillera désormais 35h par semaine (au lieu des 20H initiales), à compter du 1^{er} juin 2014.

Les frais de participation pour la validation du concours d'ATSEM passé par Mme BENSCH seront pris en charge par la commune.

Suite aux heures supplémentaires effectuées par Melle POQUET Jennifer lors du remplacement de Mme BENSCH, le Conseil municipal a décidé de ne pas rémunérer ces heures (qui viennent ainsi remplacer les congés pris par Melle Poquet lors des vacances scolaires).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance.